# Bulletin d'information

# SGAM 1/95

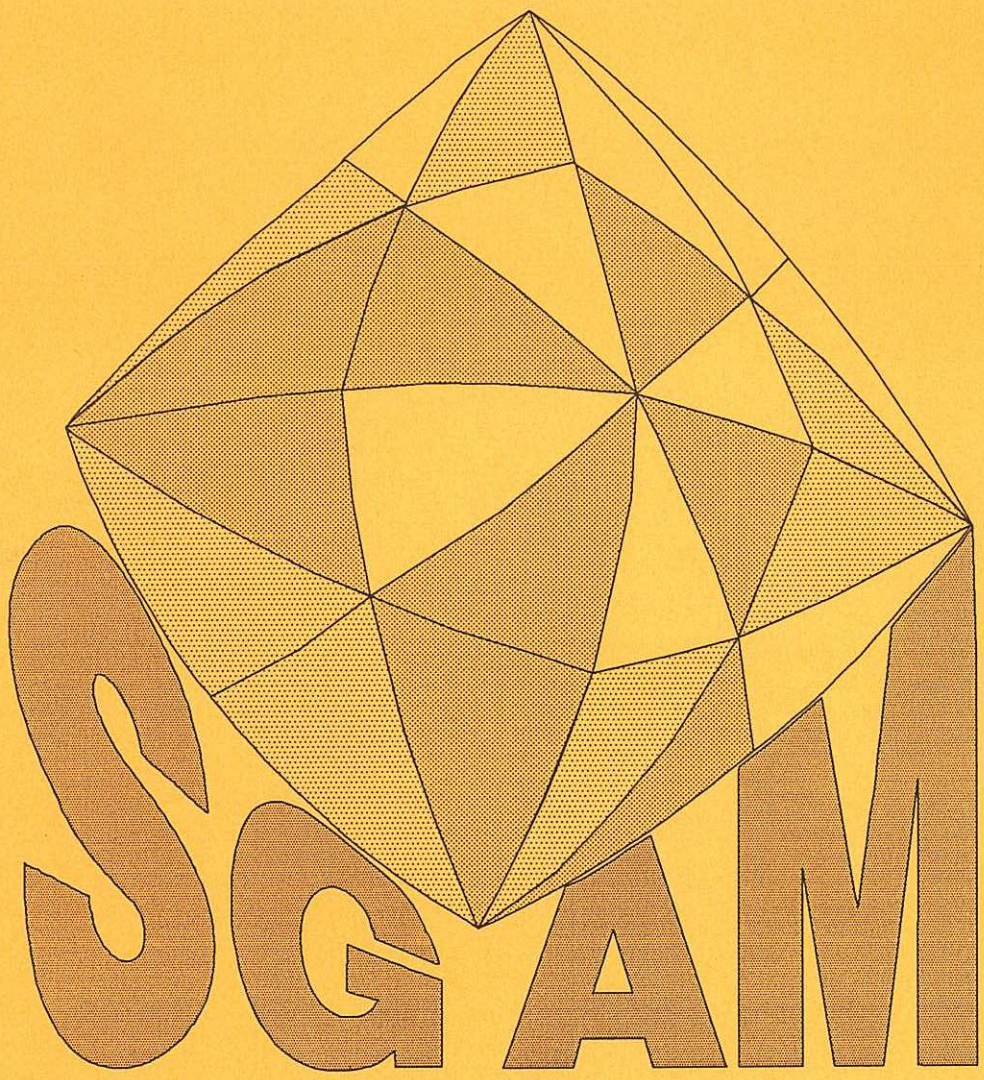

Toute reproduction, partielle ou totale, des articles et dessins de ce journal est interdite
sans l'autorisation simultanée de l'auteur et de la SGAM

# BAREME D'ATTRIBUTION DES "POINTS-BONUS"

**Applicable rétroactivement depuis le 1er janvier 1994**

Ce barème a un caractère indicatif et ne prétend pas être exhaustif.

Organisation d'une course:

6 points par jour de course, dont 3 pour la préparation et 3 pour l'accompagnement (pour autant que l'organisateur de la course ait accompagné les participants jusqu'à 16h au moins).

Aide au déroulement de la Bourse:

2 points pour le montage ou le démontage des tables.
1 point pour chaque 2 heures passées à tenir la caisse.
1 point pour chaque 3 heures passées au contrôle des entrées.
1 point pour chaque 4 heures passées à la tenue du stand SGAM.

Le Président Bourse propose l'attribution de points pour d'autres prestations.

Articles ou dessins publiés dans le bulletin SGAM:

1 point par page.

Organisation d'une conférence:

1 point.

Présentation d'une conférence:

2 points.

Révision des comptes:

4 points.

* Forfait annuel pour le Comité d'organisation de la Bourse:

| | |
|---|---|
| Président: | 40 points. |
| Trésorier: | 30 points. |
| Support informatique: | 30 points. |
| Publicité: | 20 points. |
| Organisation de la salle: | 20 points. |

* Forfait annuel pour le Comité SGAM :

| | |
|---|---|
| Président: | 30 points. |
| Responsable du bulletin: | 30 points. |
| Trésorier: | 20 points. |
| Secrétaire: | 20 points. |
| Responsable du local: | 20 points. |

*** Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale du 21 mars 1995.**

# ENCOURAGEMENTS PAR LE SYSTEME DE ''POINTS-BONUS''

**2ème édition - modifiée le 26 janvier 1995**

La SGAM institue un système de "Points-Bonus" en signe de reconnaissance envers ceux de ses membres ou tierces-personnes qui consacrent de leur temps à la promotion de ses activités.

## Attribution des "Points-Bonus"

Le comité SGAM crédite l'organisateur d'une course d'un certain nombre de "Points-Bonus", en fonction du temps consacré à la préparation et à l'accompagnement de la course.

Le comité SGAM peut aussi attribuer des "Points-Bonus" à ceux qui ont consacré du temps soit à des travaux particuliers, soit à la préparation et/ou au déroulement de manifestations spéciales.

Le comité BOURSE fixe les modalités d'attribution de "Points-Bonus" aux auxiliaires qui ont participé à la préparation ou au déroulement de la Bourse, en fonction du type d'activité et du temps consacré.

## Utilisation des "Points-Bonus"

Les "Points-Bonus" peuvent être utilisés par ceux qui en sont crédités:

a) pour se faire rembourser par le trésorier SGAM une part des frais de transport à une course à laquelle ils ont participé, jusqu'à concurrence d'un nombre maximum de km par bon. Ce maximum est fixé périodiquement par le comité SGAM et figurera sur le barême de quote-part des transports.

   En 1994 un "Point-Bonus" représente l'équivalent d'une quote-part de transport de 100km.

b) pour acquérir un minéral issu d'une réserve constituée à cet effet par la SGAM. Le nombre de "Points-Bonus" nécessaire dépendra de la valeur affichée (en unités de "Points-Bonus") pour chacun de ces minéraux.

Qui utilise un "Point-Bonus" voit son "crédit" diminué d'autant.

## Gestion des "Points-Bonus"

Le trésorier SGAM gère l'état du crédit de "Points-Bonus" des bénéficiaires conformément à ces dispositions.

Le comité SGAM peut décider à tout moment de supprimer le système des "Points-Bonus". Il déciderait alors de ce qu'il adviendrait des points accumulés.

Les points crédités restent valables et cumulables d'année en année. Ils ne sont pas transmissibles, sauf entre membres d'une même famille. Dans ce cas le donateur avise le trésorier SGAM qui effectue la mutation.

Si un membre démissionnaire réintègre la SGAM dans un délai de 2 ans après sa démission, le crédit de "Points-Bonus" qu'il avait au moment de démissionner lui est restitué.

Un membre radié de la SGAM perd définitivement le total des points qui lui étaient crédités, ceci dès le jour de sa radiation.

A l'occasion de ses séances, le comité SGAM décide de l'attribution des "Points-Bonus", en se basant sur le barême momentanément en vigueur. Les décisions du comité sont sans appel.

Le bénéficiaire de "Points-Bonus" est informé au fur et à mesure des points qui lui sont crédités. Celui qui estime avoir été "oublié" doit en informer le trésorier SGAM avant qu'une année soit écoulée depuis sa prestation. Passé ce délai il perd tout droit de revendication pour celle-ci.

# SOMMAIRE
## DU BULLETIN D'INFORMATION S.G.A.M 1 / 95


| | |
|---|---|
| SOMMAIRE | PAGE 1 |
| COMITE SGAM / COMITE BOURSE | PAGE 2 |
| EDITORIAL & RAPPORT DU PRESIDENT | PAGE 3 |
| RAPPORT DU RESPONSABLE DE LA BOURSE | PAGE 4 |
| RAPPORT DU RESPONSABLE DU BULLETIN | PAGE 4 |
| RAPPORT DU SECRETAIRE | PAGE 5 |
| AU REVOIR ROLAND ! | PAGE 5 |
| BILAN AU 31.12.94 / COMPTES DE PERTES & PROFITS 1994 | PAGE 6 |
| **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE** | PAGE 7 |
| **PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES STATUTS** | PAGE 8 |
| ATTRIBUTION DES "POINTS-BONUS" POUR 1994 | PAGE 11 |
| AU SUJET DE LA BOURSE DE GENEVE | PAGE 12 |
| LES MINERAUX DU MONT-CHEMIN, VALAIS, SUISSE | PAGE 14 |
| DATE D'OUVERTURE DU LOCAL (1995) | PAGE 17 |
| TRIBUNE LIBRE / MESSAGE DE L'ASCM | PAGE 18 |
| DEMANDE D'ADMISSION | PAGE 20 |
| AGENDA | PAGE 21 |


# Membres d'honneur

| | |
|---|---|
| **BAUDRY Gérard** | 79, chemin des Voirets - 1212 Gd-Lancy (794.58.78) |
| **FRICK Erhard** | 6, rue du Vicaire-Savoyard - 1203 Genève (344.56.16) |
| **KUBLY Willy** | 53, route de Mategnin - 1217 Meyrin (782.62.10) |
| **MARTIN Roger** | 4, chemin du léman - 1260 Nyon (361.34.07) |

# Membres SGAM remplissant d'autres fonctions

**DEFERNE Jacques**

*Appui scientifique*
Musés d'histoire naturelle
1, route de Malagnou - 1208 Genève
735.91.30

# Comité SGAM 1994 / 1995

| | |
|---|---|
| **de HALLER André** | *Président*<br>14, vieux chemin de Bernex - 1233 Bernex<br>757.25.13 (prof.: 783.32.55) |
| **BELOGI Anselmo** | *Trésorier*<br>21, route de Mauverney - 1196 Gland<br>364.02.08 |
| **PLAZA Miguel** | *Secrétaire*<br>17, chemin Dégallier - 1290 Versoix<br>755.64.07 (prof.: 755.10.21) |
| **KADLUBSKI Bruno** | *Responsable du bulletin*<br>33, rue de Moillebeau - 1209 Genève<br>740.33.36 |
| **STASTNY Marek** | *Responsable des Conférences*<br>14, avenue Calas - 1206 Genève<br>347.74.42 |

- - - - -

# Comité BOURSE 1994

| | |
|---|---|
| **HAMM Guy-Roger** | *Président et organisateur responsable*<br>4, rue Maréchal Leclerc - F-74300 Cluses<br>023.50.96.36.05<br>Bureau: 8, rue Pasteur - F-74300 Cluses<br>023.50.98.18.08 (téléphone, fax, répondeur) |
| **BELOGI Anselmo** | *Trésorier*<br>21, route de Mauverney - 1196 Gland<br>364.02.08 |
| **DUCOMMUN Denis** | *Publicité*<br>Les Fontanilles, Vovray en Bornes - F-74350 Cruseilles<br>023.50.44.28.54 |
| **de PEYER Dominique** | *Organisation Salle*<br>10, rue Emile Yung - 1205 Genève<br>347.61.38 (prof.: 327.54.75) |
| **BERSET Guy** | *Assistance informatique*<br>105 Av. du Bois-de-la-Chapelle - 1213 Onex<br>793.28.66 (prof.: 780.98.40) |

# EDITORIAL & RAPPORT DU PRESIDENT

Chers amis,

voici bientôt un an que vous m'avez "réquisitionné" pour présider la SGAM, sans avoir été pressenti ni préparé à assumer ce mandat. C'est l'occasion d'un premier bilan, qui me parait positif.

Lors des séances des délégués ASCM j'ai eu l'occasion de faire la connaissance des membres du comité central ainsi que des présidents et délégués de sections, qui m'ont réservé un accueil chaleureux. A la demande du Département des affaires culturelles de la Ville de Genève, Guy Hamm, Denis Ducommun, Claude Warluzel et moi-même avons monté et animé un stand SGAM dans le cadre de la "Fureur de lire" le samedi 15 octobre 94, peu avant la Bourse. Votre comité s'est réuni les 31 mars, 2 mai, 14 juin, 17 août, 11 octobre, 28 novembre 1994, ainsi que les 10 et 26 janvier 1995. Guy Hamm, en tant que responsable de l'organisation de la Bourse, a assisté régulièrement depuis le 2 mai à nos séances, selon une tradition bien établie. Nos réunions se sont déroulées dans une ambiance agréable et un climat constructif. En votre nom je remercie tout particulièrement Anselmo Belogi, Guy Hamm et les organisateurs de la Bourse, Bruno Kadlubski et Miguel Plaza qui se sont dépensés sans compter; sans oublier Guy Berset, qui nous a apporté mainte fois son aide précieuse, ni Denis Ducommun et Claude Warluzel qui assure l'ouverture du local depuis novembre 1994. Notre action s'est centrée sur l'établissement de conditions visant à stimuler la participation du plus grand nombre aux activités de la SGAM. L'introduction du nouveau réglement des courses et l'institution du système des "Points-Bonus" devraient encourager chacun à s'investir personnellement, occasionellement ou fréquemment. Nous constatons en passant que la décision référée au point 12a de l'assemblée du 16 février 1993 se trouve satisfaite par ces dispositions. La révision des statuts que nous proposons tend à simplifier ceux-ci, tout en les adaptant à l'évolution de la SGAM.

Il m'est particulièrement agréable de relever que la formation de base de nos juniors (l'avenir de la SGAM) sera assurée ce printemps par Monsieur Jacques Deferne les mercredis après-midi 8 et 22 mars, 5 avril, 10 et 24 mai et 7 juin. Elle aura lieu tantôt au Musée, tantôt au local SGAM. Les détails seront communiqués aux intéressés en temps utile par Miguel Plaza. Nous avons informé Monsieur Roland Crottaz, Président du Club vaudois de minéralogie, que ceux de ses juniors proches de Genève qui désireraient participer à cette formation y seraient les bienvenus.

Elus en 1994 Anselmo Belogi, Bruno Kadlubski, Miguel Plaza et le soussigné assumeront la deuxième année de leur mandat jusqu'à l'assemblée de 1996. Marek Staszni termine son mandat de 2 ans.

Pour la période 1995-1996 nous vous proposons d'élire: Guy Hamm comme "Président Bourse", en tant que responsable de l'organisation des bourses annuelles SGAM;

Un(e) responsable du local et de la bibliothèque, qui par ailleurs apportera sa participation active aux prises de décisions lors des séances du comité. Nous serions heureux d'accueillir une dame parmi nous! Que celles et ceux qui voudraient prendre cette charge s'annoncent (nombreux) avant notre prochaine assemblée du 21 mars.

Nous espérons vous voir nombreux assister à notre prochaine assemblée. Nous aurons une pensée pour Roland Oberhansli qui nous a quittés et auquel Willy Kubli rend hommage dans ce bulletin. En attendant de vous rencontrer je vous souhaite, au nom du comité, une bonne année et de fructueuses activités dans le cadre de la SGAM.

André de Haller

# RAPPORT DU RESPONSABLE DE LA BOURSE

Je viens de relire le rapport annuel 1993, établi par Gérard Baudry, et me rends compte qu'après la démonstration de 1993, il sera difficile désormais de faire mieux.

Je demande instamment au lecteur de ces lignes, de lire très attentivement l'article "Au sujet de la Bourse de Genève" rédigé par Guy BERSET, qui reflète ma pensée aussi fidèlement que si je l'avais écrit moi-même.

Nous avons cette année, rétabli le règlement de la Bourse un peu oublié, qui a longtemps été le nôtre: 25% maximum de la surface de table, réservée à l'exposition-vente de PIERRES TAILLEES NON-MONTEES. Nous avons fait l'objet de tous les contournements possibles et imaginables, et ce avec la plus mauvaise foi qui soit, ce qui va nous obliger, pour 1995, à devenir beaucoup plus sévères, en éliminant purement et simplement les perturbateurs les plus récalcitrants.

Nous avons marqué ce **quart** de siècle d'existence, par un petit "gorgeon d'honneur", qui s'est tenu le samedi au bar, et qui a réuni la totalité des exposants, en même temps qu'une vingtaine de Sgamins. Ce fait a été fort apprécié de tous, Surtout de quelques Polonais...

Et puisqu'il faut bien parler de chiffres, signalons que l'excès de bénéfice 93 a provoqué chez PALEXPO-ORGEXPO, une poussée de fièvre, qui a porté notre facture cette année, après d'âpres discussions, à 22.117 frs, sans le Cervin, pour 451 m. de tables (compris SGAM, ASCM et Musée), 105 exposants, 4027 visiteurs, (sans compter les enfants), dont 3856 visiteurs payants. Ceci nous a conduits à faire un bénéfice bourse seule, de 10.878 frs, avec un poste de publicité de 11.531 frs qu'il va falloir augmenter quelque peu cette année.

Je profite de l'occasion qui m'est ici offerte, pour remercier tous ceux qui m'ont aidé à la mise en place comme au démontage de cette 25ème exposition.

J'espère que la 26ème édition marquera un retour à la vraie et belle minéralogie, comme à Chamonix ou à Lyon en France pour ne parler que de ces deux-là, que certains d'entre-vous ont visitées, ou encore celle de Delémont (Courroux), qui aura lieu le 29 avril prochain et qui est tout à fait dans la même ligne que nous.

Guy Hamm

Notez tous dans vos agendas:

**- Bourse 1995 - 28 et 29 octobre 1995 - PALEXPO H3**
**- Bourse 1996 - 5 et 6 octobre 1996 - PALEXPO H3**
**- Bourse 1997 - 4 et 5 octobre 1997 - PALEXPO H3**

- - - - -

# RAPPORT DU RESPONSABLE DU BULLETIN

L'année 1994 vient de se terminer et comme vous l'avez sans doute constaté, la fréquence et la parution du bulletin ainsi que la sortie des "documents de référence" ont été menés à bien, ce qui prouve une certaine activité de notre société.

Je tiens particulièrement a remercié le Comité, Guy Berset (support informatique) ainsi que les champions du stylo (articles et dessins de: Michel Borzykowski, Luigi Mazardi, Guy Berset, Jean Guergui, Miguel Plaza, Roger Cartaud, Manuel Leuthold) qui m'ont permis de vous offrir un bulletin de bonne tenue.

L'année 1994 a eu une nouveauté de taille qui ne devrait pas laisser indifférent le champion du stylo qui sommeille en vous, elle s'appelle: les Point-bonus et ils sont donnés en fonction du nombre de page (texte ou dessin) publié, alors a bientôt!

Bruno Kadlubski

# RAPPORT DU SECRETAIRE

C'est la première année que j'occupe un poste au sein du Comité. Tout neuf et ne connaissant que peu de monde, encore moins les minéraux, c'est avec une certaine inquiétude que je me suis lancé dans cette aventure, qui s'est révélée une sympathique entreprise. Aidé par chacun, j'ai reçu plus que donné, et me suis rendu compte que tout est à la portée de tous avec un peu de bonne volonté. Mais alors, quel travail! Plans, règlements, mailing, PV, courrier, etc. à discuter, à tenir à jour. Nous avons tous eu notre part, et la mienne n'était pas la plus dure. Notre infatigable Président n'a eu de cesse de tout réorganiser, comme le témoigne le nombre de documents que vous avez reçus. Tous ont été passés au crible; faites-leur bon accueil, et s'il s'y trouve encore quelques anomalies, dites-le nous gentiment.

Vous avez pu remarquer que notre No de case postale a changé. Vu les importants stocks de feuilles et d'enveloppes, vous continuerez de recevoir des envois portant l'ancien numéro. La poste fait suivre le courrier en cas de retour.

En 1994, nous avons eu le plaisir d'accueillir 9 nouveaux membres; 6 ont démissionné (dont 4 juniors!), 4 autres ont été radiés et 1 est décédé (Roland OBERHANSLI). Au 01.01.95, la SGAM se compose de 140 membres, dont 17 juniors. Environ la moitié (hem!) est affiliée à l'ASCM.

Deux nouveaux fort sympathiques sont venus au local vers la mi-janvier, avec quelques merveilles qu'ils avaient trouvées récemment dans l'argile d'une fissure. Pleins de questions et d'intérêt pour leur découverte, ils ont voulu nous faire partager leur joie. Eh bien, Claude WARLUZEL et moi-même en avons bien profité parce que les autres, on ne les a pas vus. Mais comme j'ai dit plus haut, je ne suis pas un cador en minéralogie. Heureusement que Claude a des connaissances plus poussées, car je faisais piètre figure. On aurait eu sérieusement besoin de quelques anciens limiers et la soirée, animée par les récits des expériences personnelles, n'aurait pas manqué d'être celle que toutes devraient être au local. Un heureux constat tout de même: vu que la fréquentation du local est tombée à zéro en ce début d'année, elle ne peut plus que remonter. Il en va d'ailleurs de la crédibilité de notre association.

Vous savez que j'ai accepté de m'occuper de la logistique (et non pas d'être guide) des courses. Ce qui signifie que chacun peut m'envoyer le formulaire "SORTIE SGAM" avec une proposition de course, et je m'occuperai de la diffuser, ainsi que de mettre en contact les participants. S'il vous manque des données ou si vous ne comprenez pas quelques rubriques, contactez-moi. Mon téléphone est dans le bulletin, et ce formulaire dans vos documents de référence. Si vous ne le trouvez plus, j'en ai des réserves, et il m'en reste au local. Plus d'excuses, et à bientôt.

Miguel Plaza

- - - - -

# AU REVOIR ROLAND!

Roland s'est couché le soir du 24 décembre 94 et a oublié de se réveiller le jour de Noël.

Roland, membre d'honneur de notre société, nous a quitté après une longue et pénible maladie. Il a été l'un des premiers dans les rangs de la SGAM. Nous garderons le souvenir d'un homme silencieux et toujours prêt à rendre service. Il a fonctionné pendant de longues années comme responsable du local et de la scie, il ne manquait jamais à son poste parce que le "Stamm" du mardi, c'étais sacré pour lui. Les courses que la SGAM organisait le trouvait toujours partant même lorsque le départ était fixé à 5h. du matin. N'oublions pas les Bourses aux Minéraux. Roland, membre du comité de la bourse, été là aussi présent vendredi, samedi et dimanche, toute la durée de cette manifestation.

Depuis 2 ans, il vivait dans un home pour personnes âgées avec sa femme, très malade elle aussi.

Le comité de la SGAM et tous ses amis garderont un souvenir ému.

Willy Kubly

# BILAN au 31.12.1994

| | SGAM | BOURSE | JUNIORS | CUMUL |
|---|---|---|---|---|
| **ACTIFS** | | | | |
| Caisse | 46.30 | 89.10 | 139.00 | 274.40 |
| Poste | 225.05 | 1904.92 | | 2129.97 |
| Banque | 19'303.05 | 49'956.90 | 4'589.10 | 73'849.05 |
| Impôt anticipé | 202.00 | 612.95 | 51.45 | 866.40 |
| Frais payés d'avance | 310.60 | 350.00 | | 660.60 |
| Totaux | 20'087.00 | 52'913.87 | 4'779.55 | 77'780.42 |
| **PASSIFS** | | | | |
| Capital | 19'398.75 | 52'868.32 | 4'779.55 | 77'046.62 |
| Charges à payer | 568.25 | 45.55 | | 613.80 |
| Cotisations d'avance | 120.00 | | | 120.00 |
| Totaux | 20'087.00 | 52'913.87 | 4'779.55 | 77'780.42 |

# PERTES & PROFITS 1994

| | SGAM | BOURSE | JUNIORS |
|---|---|---|---|
| **PRODUITS** | | | |
| Cotisations | 2'595.00 | | |
| Visiteurs | | 25'961.00 | |
| Exposants | | 35'609.45 | |
| Int. + frais bancaires | 515.65 | 1'629.05 | 147.05 |
| Totaux | 3'110.65 | 63'199.50 | 147.05 |
| **CHARGES** | | | |
| Frais postaux | 1'246.60 | 471.65 | |
| Loyer | 420.00 | | |
| Assurances | 585.80 | | |
| Dons, remerciements | | 400.00 | |
| Conférences, courses | 77.90 | | |
| Soirée annuelle | 1'637.00 | | |
| Journal | 1'462.00 | | |
| Local | 195.05 | | |
| Informatique | 1468.00 | | |
| Livres ,abonnements | 589.75 | | |
| Frais divers | 1'629.45 | 9'429.65 | 30.00 |
| Repas | | 3'050.00 | |
| Publicité | | 11'531.80 | |
| Dep. justice & police | | 3'877.70 | |
| Orgexpo | | 22'117.30 | |
| Totaux | 9'311.55 | 50'878.10 | 30.00 |
| **BENEFICE / PERTE** | - 6'200.90 | 12'321.40 | 117.05 |

**BENEFICE GLOBAL: 6'237.55**

**********

Les chiffres indiqués n'ont pas été vérifiés par les contrôleurs aux comptes et sont susceptibles d'être légèrement modifiés par l'assemblée générale.

# COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres de la société genevoise de minéralogie
sont convoqués en

## Assemblée Générale ordinaire

**Le mardi 21 mars 1995 à 20h30**

**à notre local du Lignon**

### Ordre du jour :

1) Election des scrutateurs
2) Approbation de l'ordre du jour
3) Approbation du P.V. de l'Assemblée Générale du 15 février 1994
4) Approbation des rapports annuels
5) Lecture du rapport des vérificateurs des comptes et approbation des comptes de l'exercice
6) Décharge au comité pour sa gestion
7) Election complémentaire du comité SGAM (1995-1996)
   - Président bourse: Guy Hamm
   - Responsable local + bibliothèque: ?
8) Election d'un vérificateur suppléant
9) Fixation de la cotisation annuelle
10) Bourse aux minéraux 1996
11) Budget 1995
12) Propositions des membres
13) Modification des statuts selon proposition publié dans ce bulletin (SGAM 1/95)
14) Divers

### Rappel:

**Les propositions des membres doivent parvenir au président en charge 15 jours avant l'A.G., par écrit.**

\- - - - -

Une verrée sera offerte dès 20h00
avant le début de l'assemblée

# PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES STATUTS

Après réflexion il est apparu à votre comité que la SGAM gagnerait à adapter ses statuts, en tenant compte de son évolution depuis la dernière révision de 1991.

Pour faciliter la compréhension de chaque modification, nous faisons figurer l'ancien texte, le nouveau texte avec **en gras ce qui est modifié** par rapport à l'ancien texte, ainsi qu'un *commentaire* motivant le changement proposé.

| Ancien texte: | Nouveau texte: |
|---|---|
| 1.1 Sous le nom de "Société Genevoise des Amateurs de Minéraux" (SGAM) s'est constituée le 22 mai 1967 à Genève une association régie par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse. Dès le 7 décembre 1982, cette association a pris le nom de Société Genevoise de Minéralogie; le sigle SGAM reste le même. La société a son siège à Genève et son adresse est:<br><br>Case postale 90, CH-1219 Le Lignon/Genève | 1.1 Sous le nom de "Société Genevoise des Amateurs de Minéraux" (SGAM) s'est constituée le 22 mai 1967 à Genève une association régie par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse. Dès le 7 décembre 1982, cette association a pris le nom de Société Genevoise de Minéralogie; le sigle SGAM reste le même. La société a son siège à Genève et son adresse est:<br><br>Case postale **40**, CH-1219 Le Lignon/Genève |
| *Commentaire:*<br><br>*Les PTT nous ont imposé ce changement de numéro en automne 1994.* | |

| Ancien texte: | Nouveau texte: |
|---|---|
| 2.1 La société comprend des:<br><br>- Membres d'honneur<br>- Membres actifs<br>- Membres juniors<br>- Membres passifs.<br><br>La qualité de membre peut être accordée à des personnes physiques ou morales. | 2.1 La société comprend des:<br><br>**- Membres d'honneur**<br>**- Membres actifs**<br>**- Membres juniors**<br><br>La qualité de membre peut être accordée à des personnes physiques ou morales. |
| 2.1.1 Tous les membres actifs sont obligatoirement membres de l'ASCM. Sont exempts de cette disposition les membres de la famille d'un membre actif et les membres faisant partie de l'ASCM dans une autre section.<br><br>Seuls les membres d'honneur et actifs ont le droit de vote et sont éligibles à leur majorité. Si plusieurs membres actifs exercent sous la même raison sociale une activité commerciale entrant dans le cadre de l'activité de la société, ils n'ont droit ensemble qu'à une voix. | 2.1.1 **Tous les membres actifs doivent en principe adhérer à l'ASCM, dont la SGAM constitue la section genevoise. L'adhésion à l'ASCM ne constitue cependant pas une obligation pour les membres SGAM, bien qu'elle leur soit vivement recommandée.**<br><br>**Les membres d'honneur et les membres actifs ont le droit de vote et sont éligibles.** Si plusieurs membres, **actifs ou d'honneur**, exercent sous la même raison sociale une activité commerciale entrant dans le cadre de l'activité de la société, ils n'ont droit ensemble qu'à une voix. |
| 2.1.2 Les personnes de moins de 18 ans révolus sont membres juniors et ne sont pas obligatoirement membres de l'ASCM. Ils n'ont pas le droit de vote même s'ils sont membres de l'ASCM. Ils peuvent se constituer en un groupe juniors, conseillé par la Société et organisé sous son contrôle. | 2.1.2 **Les personnes dès 12 ans et jusqu'à l'âge de leur majorité (18 ans) sont membres juniors. Les membres juniors** n'ont pas le droit de vote même s'ils sont membres de l'ASCM. Ils peuvent se constituer en un groupe juniors, conseillé par la Société et organisé sous son contrôle. |
| 2.1.3 Exceptionnellement et en nombre limité (10% du nombre des membres actifs), la Société peut admettre des membres passifs. Ces membres peuvent participer aux activités de la Société. Ils n'ont pas le droit de vote et ne sont pas éligibles. | |

*Commentaire:*

*Aucun de nos membres n'est enregistré comme membre passif. La catégorie des membres passifs est définie au point 2.1.3 de nos statuts. Du moment qu'il y est spécifié que "ces membres peuvent participer aux activités de la Société" (sans restriction explicite), rien ne les distingue formellement des membres actifs sinon la privation des droits de vote et d'éligibilité, sans motif apparent. Nous n'avons donc aucune justification pour persister à instituer la catégorie de membres passifs. L'ASCM n'exige pas que l'ensemble des membres de ses sections soient également membres de l'ASCM. Monsieur Paul Hottinger, Rédacteur de l'ASCM, a précisé que ce sont certaines sections de l'ASCM, dont la SGAM à l'époque, qui ont décidé d'inscrire dans leur statuts le caractère obligatoire de l'adhésion à l'ASCM. L'état actuel de la SGAM n'est pas conforme à la lettre du point 2.1.1 de ses statuts, qui stipule que les membres actifs doivent obligatoirement faire partie de l'ASCM. Force est de constater qu'environ la moitié des membres SGAM n'ont pas adhéré à l'ASCM. Cette situation dure depuis plusieurs années et aucune exclusion n'a été prononcée contre un membre SGAM sous prétexte qu'il n'était pas membre de l'ASCM. Le comité recommande par conséquent de supprimer de nos statuts le caractère obligatoire de l'adhésion à l'ASCM.*

*Le comité pense utile de préciser que l'âge minimum pour faire partie des membres juniors est de 12 ans.*

| Ancien texte: | Nouveau texte: |
|---|---|
| 2.8 Est radié de la Société par décision du comité:<br>(1) tout membre qui, après rappel, ne paie pas la cotisation dans les délais fixés,<br>(2) tout membre qui est radié de l'ASCM,<br>(3) tout membre qui nuit à la Société en commettant des infractions graves aux statuts ou au code d'honneur.<br>A part la radiation, le comité peut - selon les cas - prononcer d'autres sanctions. Après avoir entendu le membre incriminé, le comité décide à la majorité des deux tiers. Cette décision est sans appel. Une radiation de la Société est communiquée au bureau central de l'ASCM. | 2.8 Est radié de la Société par décision du comité:<br>(1) tout membre qui, après rappel, ne paie pas la cotisation dans les délais fixés,<br>(2) tout membre qui nuit à la Société en commettant des infractions graves aux statuts, **notament au code d'honneur, ou des actes relevant du code pénal**.<br>A part la radiation, le comité peut - selon les cas - prononcer d'autres sanctions. Après avoir entendu le membre incriminé, le comité décide à la majorité des deux tiers. Cette décision est sans appel. Une radiation de la Société est communiquée au bureau central de l'ASCM. |

*Commentaire:*

*Si un membre venait à être radié de l'ASCM pour d'autre motifs que le non-paiement de la cotisation ASCM, le comité SGAM en serait informé et pourrait, le cas échéant, décider d'une radiation en application du point 2.8.2.*

| Ancien texte: | Nouveau texte: |
|---|---|
| 3.6 L'Assemblée Générale prend les décisions et élit le comité à la majorité simple des membres actifs présents. Chaque membre a une voix et ne peut voter par procuration. En cas d'égalité des voix, le président tranche le débat. Les votations se font à la main levée, les élections au scrutin secret, à moins que l'Assemblée Générale n'en décide autrement.<br>Pour modifier les statuts, une majorité des deux-tiers des membres présents est requise. | 3.6 L'Assemblée Générale prend les décisions et élit le comité à la majorité simple des membres actifs ou d'honneur présents. **Chacun de ceux-ci a une voix et ne peut voter par procuration pour plus d'un autre membre actif ou d'honneur absent. Le membre qui déclare vouloir voter pour un membre absent produit à l'ouverture de l'Assemblée Générale une lettre, dans laquelle le membre absent le désigne expressément pour le représenter. Celui qui produit une telle procuration a deux voix: une pour lui-même et une pour le membre absent qu'il représente.** En cas d'égalité des voix, le président tranche le débat. Les votations se font à la main levée, les élections au scrutin secret, à moins que l'Assemblée Générale n'en décide autrement.<br>Pour modifier les statuts, une majorité des deux-tiers **des voix représentées par les membres présents** est requise. |

*Commentaire:*

*Cette modification résulte d'une intervention de Guy Hamm à la dernière Assemblée Générale, qui demandait qu'il soit envisagé d'admettre le vote par procuration. La participation aux dernières Assemblées Générales est faible. La limitation de l'exercice du vote par procuration, suggérée par le comité, vise à éviter que les décisions prises soient le fait d'un nombre par trop restreint de membres présents.*

| Ancien texte: | Nouveau texte: |
|---|---|
| 3.7 Le comité se compose:<br>- Du président<br>- Du vice-président<br>- Du secrétaire<br>- Du trésorier<br>- De sept assesseurs au maximum chacun étant proposé à une charge bien déterminée.<br><br>L'Assemblée Générale désigne le président et élit les autres membres du comité. La durée des fonctions du comité est de deux ans. En cas de retrait anticipé d'un des membres, le comité se complète lui-même pour la fin de l'année en cours. Les membres sortants sont immédiatement rééligibles.<br><br>Le comité ne peut comporter plus d'un membre exerçant une activité commerciale entrant dans le cadre de l'activité de la Société et ce membre du comité ne peut pas en être président. | 3.7 Le comité se compose:<br>**- du président,**<br>**- du secrétaire,**<br>**- du trésorier.**<br><br>**Il peut être complété par un maximum de sept autres membres, chacun étant proposé à une charge bien déterminée. Par exemple: responsable du local, responsable du bulletin, responsable de l'organisation de la bourse ("Président Bourse"), etc. A part le "Président Bourse" les autres membres constituant le comité Bourse ne font pas partie du comité SGAM, sauf s'ils ont été élus au comité SGAM pour une charge étrangère à l'organisation de la Bourse.**<br>**Les membres du comité sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans.** En cas de retrait anticipé d'un des membres, le comité se complète lui-même pour la fin de l'année en cours. Les membres sortants sont immédiatement rééligibles.<br><br>Le comité ne peut comporter plus d'un membre exerçant une activité commerciale entrant dans le cadre de l'activité de la Société et ce membre du comité ne peut pas en être président. |

*Commentaire:*

*La loi forçant la dissolution d'une association dont le comité (direction selon l'art. 77 CC) ne peut être constitué statutairement, cette formulation présente l'avantage de permettre à la SGAM de continuer d'exister légalement avec seulement 3 personnes au comité. Le Président Bourse a traditionnellement fait partie du comité SGAM, mais pas les autres membres du comité bourse; car si tous les membres qui contribuent à l'organisation d'une bourse (forcément plusieurs étant donné l'ampleur de la tâche) faisaient pour ce seul motif partie du comité SGAM, il y pourrait s'en suivre un déséquilibre dans la composition du comité SGAM.*

| Ancien texte: | Nouveau texte: |
|---|---|
| 4.1 La dissolution de la Société ne peut être décidée que lors d'une Assemblée Générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet. Une majorité des trois-quarts des voix des membres actifs présents est requise. La Société ne peut être dissoute tant que dix membres actifs présents au moins s'y opposent. | 4.1 **En dehors des impératifs prévus par l'art. 77 du Code Civil (insolvabilité ou incapacité de constituer le comité selon les statuts),** la dissolution de la Société ne peut être décidée que lors d'une Assemblée Générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet. **Une majorité des trois-quarts des voix valablement représentées (voir 3.6) par les membres actifs et d'honneur présents est requise. La Société ne peut être dissoute tant qu'au moins dix membres actifs ou d'honneur, présents ou représentés, s'y opposent.** |

*Commentaire:*

*Il paraît utile de rappeler dans ce contexte les cas de dissolution prévus impérativement par la loi. La formulation modifiée anticipe l'acceptation du vote par procuration proposée au point 3.6.*

# Attribution des "points-Bonus" pour 1994

Courses:

| | |
|---|---|
| Dominique de Peyer: | 12 |
| Michel Borzykowski: | 3 |
| Miguel Plaza: | 3 |

Bourse:

| | |
|---|---|
| Christiane Berset: | 9 |
| Denis Ducommun: | 8 |
| Mme Ducommun: | 3 |
| Marek Stastny: | 5 |
| Laurent Gentile: | 2 |
| Claude Falleni: | 3 |
| Miguel Plaza: | 6 |
| Gérard Baudry: | 2 |
| Colette Baudry: | 2 |
| Brigitte Eichenberger: | 4 |
| Roger Cartaud: | 2 |
| Cédric Schnyder: | 6 |
| M Schnyder père: | 3 |
| Rody Wanner: | 4 |
| Suzanne Wanner: | 4 |
| Michel Muscionico: | 1 |
| Antoine Perrelet: | 3 |
| Mme Perrelet: | 1 |
| Dario Feola: | 3 |

Assistance informatique et logistique:

| | |
|---|---|
| Guy Berset: | 8 |

Article(s) publié(s) dans le bulletin SGAM:

| | |
|---|---|
| Michel Borzykowski: | 2 |
| Luigi Mazardi: | 4 |
| Guy Berset: | 8 |
| Jean Guergui: | 10 |
| Miguel Plaza: | 1 |
| Roger Cartaud: | 1 |
| Manuel Leuthold: | 1 |

Conférence:

| | |
|---|---|
| Marek Stastny: | 3 |

Stand SGAM à la manifestation "Fureur de lire":

| | |
|---|---|
| Guy Hamm: | 6 |
| Denis Ducommun: | 2 |
| Claude Warluzel: | 4 |
| André de Haller: | 4 |

Ouverture du local suite à la démission de Denis Ducommun:

| | |
|---|---|
| Claude Warluzel: | 3 |

Organisation de la soirée SGAM:

| | |
|---|---|
| Anselmo Belogi: | 6 |

Révision des comptes:

| | |
|---|---|
| Colette Baudry: | 4 |
| Juliette Vaney: | 4 |

# AU SUJET DE LA BOURSE DE GENEVE

Chers amis minéralogistes,

J'aimerais vous faire part d'un problème déontologique qui a été évoqué lors du déroulement de la bourse de Genève.

Avant toute chose, il est bon de rappeler l'essence de ce qui, nous l'espérons, est encore une passion pour nous:
Au début régnaient les cristalliers de nos montagnes. Ils allaient au péril de leur vie récolter des minéraux que parfois ils vendaient à des touristes de passage. Les belles collections que nous pouvons admirer dans les Musées se sont aussi constituées grâce à eux.
Comme pour d'autres trésors de la nature, le plaisir s'est démocratisé et, bientôt, chacun a pu satisfaire ses besoins lui-même. La civilisation avance, les moyens augmentent et les possibilités avec eux.
La minéralogie est un métier qui nourrit son homme (géologue, ingénieur, ...) dans les pays miniers mais qui reste un hobby pour la plupart d'entre nous. Beaucoup de gens ont tendance à l'oublier et à écarter la notion de pureté des minéraux produits par notre planète.

La SGAM (Société genevoise de minéralogie) est une section à part entière de l'ASCM (Association Suisse des Collectionneurs de Minéraux). Il est bon de rappeler dans ces lignes quelques uns des buts de l'ASCM:

Développer les connaissances de la minéralogie chez ses membres, favoriser les échanges d'expérience et la collaboration entre les cristalliers, chercheurs, musées et scientifiques, faire respecter le code d'honneur de l'ASCM ... enfin ... insuffler l'enthousiasme pour ces trésors que sont les minéraux et les fossiles. L'ASCM aide aussi les sections à soutenir leurs buts propres.

La SGAM a organisé cette année sa 25e Bourse internationale aux minéraux et fossiles. Comme toutes les autres fois, les buts poursuivis par cette manifestation ne divergent pas de ceux propres à la SGAM. Nous sommes une société à buts non lucratifs (comme l'ASCM) qui a bientôt 30 ans d'existence. Nos objectifs sont, bien entendu, les mêmes. Le mercantilisme ne nous concerne donc pas.
Les bourses aux minéraux sont un moyen formidable pour nouer les contacts entre les membres de l'ASCM (et de ses sections), les minéralogistes indépendants, les amateurs de belles choses et les visiteurs. C'est d'ailleurs par ce biais que l'ASCM a le plus de chances d'accueillir de nouveaux membres, d'où la présence d'un stand faîtier à chaque manifestation des sections.
Depuis quelques années, nous ne pouvons que constater que la qualité du matériel exposé dans les bourses subit un nivellement inquiétant. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cet état de fait. Premièrement, les ressources s'épuisent dans bien des régions du globe. Certes, de nouveaux gisements sont devenus accessibles mais le deuxième facteur entre alors en jeu.
Le succès de la minéralogie auprès d'un public de plus en plus vaste a entraîné la prolifération de gens appâtés par les gains possibles. Comme les gens qui sont à la source s'en sont rendu compte, les prix ont flambé. C'est pour cette raison qu'on ne peut plus proposer de nouvelles choses à un prix abordable. En bref, le nouveau minéral spectaculaire et pas cher n'existe plus !
Enfin, des activités parallèles dérivées de la minéralogie ont pris une importance grandissante. Nous voulons parler ici de ce que nous qualifions de pacotille, quincaillerie, et que certains appellent bijouterie. La bijouterie, précisons-le, est un métier vieux comme le monde mais ce que nous voyons maintenant dans les bourses n'a plus rien à voir avec. On a voulu faire feu de tout bois et exploiter au maximum la rentabilité de ces dons de la nature.
Cela s'est fait au détriment de l'essence même de ce qui est une science de la beauté. La raison de ce communiqué vient de ce fait. Nous avons voulu, à Genève, retrouver l'esprit de notre passion et nous rapprocher autant que possible des buts initiaux. Pour ceci, et pour que la transition ne soit pas trop brutale, nous avons restauré les règlements existants depuis longtemps ... mais qui n'étaient plus appliqués. Il est vrai que nous l'avons rendu un peu plus restrictif. Les minéraux et fossiles bruts doivent au minimum occuper les 3/4 de la surface des tables. Le reste peut être couvert de gemmes taillées (la vraie bijouterie) non montées. Toutefois, un exemplaire de chaque type d'objet fini peut être exposé et vendu, puis remplacé.
La demande est tellement forte à Genève que, pour pouvoir satisfaire tout le monde, les minéralogistes et les autres, nous aurions dû doubler la surface de la salle. Pour ce faire, le budget aurait gonflé démesurément ce qui aurait eu des répercussions sur les prix de location des exposants. D'autre part, les activités liées tout au long de l'année à l'organisation d'une telle manifestation doivent faire réfléchir sur la faisabilité par un groupe de personnes bénévoles. Dans ce cas, le passage à une gestion professionnelle est presque obligatoire. Encore une fois, ce serait se détourner de l'éthique d'une société telle que la nôtre ou de notre grande soeur l'ASCM.

Pour ces raisons, le choix s'est imposé de lui-même et nous avons préféré avoir une salle remplie de minéralogistes plutôt que de commerçants qui ne sont pas rattachés sentimentalement à la minéralogie.

Une chose doit être bien comprise. Il n'a été aucunement question d'exclure qui que ce soit de la bourse de Genève. Il y a un règlement et on peut s'y conformer, ou pas. Donc on participe, ou pas. Il ne s'agit pas non plus d'une sécession de la part des "Welsches" contre les "Totos". Nous avons d'ailleurs plus d'exposants germanophones que francophones.
Nous avons seulement appliqué tout haut ce que d'autres aimeraient bien faire tout bas. C'est un choix moral et qualitatif et c'est tout.

Ce qui a été particulièrement insupportable durant les derniers mois est d'avoir eu à supporter toutes sortes de contacts téléphoniques désagréables venant de personnes qui se sont senties mal dans leur peau avec notre décision. Les problèmes mentionnés ci-dessus ne sont pas des inventions mais un simple échantillon des affirmations que l'on a osé lancer.
Encore plus grave, de nombreux bruits ont circulé, surtout lors des autres bourses suisses, affirmant soit que nous n'avions pas d'inscrits et que nous devrions supplier les "bijoutiers" de venir, soit que nous avions sciemment décidé d'écarter une certaine classe d'exposants. Et d'autres choses bien pires encore, que le succès retentissant de la bourse de Genève dément catégoriquement.
Arrivé à ce point, vous avez compris qu'il n'en fût rien. Il reste que les initiants n'ont pas eu le courage de s'adresser à l'organisation mais ont préféré s'adresser à des Genevois n'ayant rien à voir avec le règlement. Ils ont par là essayé de jeter le discrédit sur le travail effectué par notre société. Ceci est inacceptable, d'autant plus que notre ex-président et délégué temporaire à l'ASCM a expliqué le point de vue et les choix adoptés lors de l'Assemblée des Délégués du mois de mai 1994 à Berne, avec la demande de transmettre ces informations dans toutes les sections de Suisse. Il faut croire qu'il n'a pas été entendu. Pourquoi ?

Une petite analyse effectuée sur les exposants à la 25e bourse de Genève montre que 40% des exposants sont membres ASCM et appartiennent à une de ses sections, 11% sont membres ASCM individuels et 2% sont membres ASCM étrangers. Globalement donc, 52.8% des exposants sont membres ASCM. Rappelons aussi que seuls les membres ASCM peuvent participer à la bourse nationale d'Interlaken, et que seuls les membres de Berne peuvent exposer à la bourse de cette section. Ce qui nous fait réfléchir sur l'intérêt réel des personnes qui présentent du matériel à la vente. L'analyse aurait pu être encore poussée plus loin en regardant la proportion de non-membres ASCM parmi ceux qui ne pouvaient manifestement pas se conformer à notre règlement.
Les chiffres ci-dessus doivent donc représenter le maximum possible de membres ASCM parmi les exposants les plus minéralogistes. Ce qui nous semble finalement assez peu.

Un autre décompte montre que 40% des exposants nous ont annoncé être des professionnels. Quelque chose ici ne colle pas et la notion d'amateurisme en prend un méchant coup.

Quelques mots enfin sur le déroulement de notre 25e manifestation: Nous avons dû nous rendre à l'évidence qu'il y avait plusieurs sortes d'exposants.
Tout d'abord les vendeurs de minéraux et fossiles. Rien à redire.
Puis les exposants qui avaient lu et compris le règlement. La plupart ont joué le jeu, parfois avec réticence. Que ceux qui se sont conformés soient ici félicités et remerciés.
Quelques cas d'exposants de gemmes taillées qui n'ont pas voulu se contenter des 25% de surface, au mépris de leur engagement.
Et puis un certain nombre d'exposants qui ont purement et simplement ignoré le règlement qu'ils avaient pourtant accepté en signant leur inscription. Malgré tous nos efforts pour leur faire comprendre ils ont refusé de se plier en évoquant toutes sortes de raisons, la plus fréquente étant le fait que tant que d'autres étaient illégaux, ils le seraient aussi. Avec ce genre d'arguments simplistes, il est clair que l'on a tourné en rond. Ce comportement finalement malhonnête ne pourra se perpétuer dans le temps et il est clair que nous prendrons les décisions nécessaires pour que ceci ne se répète pas. Comme la demande est très forte, nous nous permettrons de n'accepter, à l'avenir, que les marchands qui se conforment aux règles déontologiques de la SGAM et de l'ASCM.

Cette expérience nous a appris que nous devrons être encore plus clairs et que nous devrons encore alourdir le règlement pour fermer définitivement la porte aux tricheurs.

Finalement, il semble de plus en plus clair que le seul moyen viable à long terme pour assurer la qualité des bourses ASCM en Suisse sera de se mettre à table pour éditer un règlement commun à toutes les bourses de sections. Celui-ci devra rester dans l'esprit de ce que nous avons tenté de concrétiser à Genève pour respecter l'éthique de l'ASCM et de ses sections. Ainsi, les exposants ne devront pas se gratter la tête pour savoir ce qu'ils peuvent emmener aux quatre coins de notre pays et rendra plus homogène la palette du matériel mis à la vente.
Après plusieurs discussions lors de notre 25e manifestation, ce concept semble être un des meilleurs. Curieusement, tout le monde est resté sceptique quant à l'adhésion de toutes les sections. Ceci est inquiétant mais ne doit pas nous arrêter dans la démarche car il en va de la crédibilité de notre passion.
En attendant, le système sera repensé à Genève car nous tenons à atteindre notre but sans devoir encore nous battre le jour de la bourse. Pour notre société, l'organisation d'une telle manifestation est encore une fête!

Guy Berset (Ancien président SGAM)

**Envoyé pour parution dans le "Schweitzer Strahler / Cristallier Suisse"**

# Les minéraux du Mont-Chemin, Valais, Suisse

Après la sortie que nous avons effectuée sur ce site, certains SGAMins m'ont demandé de publier une liste descriptive des divers minéraux que l'on peut trouver là-bas, ce que je fais avec plaisir. Cette description n'est que l'avant-goût d'un article détaillé, objet d'une fructueuse collaboration inter-cantonale, qui devrait paraître ultérieurement dans le Cristallier Suisse...

## La mine de Fluorite des Econduits

### A Minéraux alpins

**Adulaire:**
Peu abondante, en cristaux beiges jusqu'à 5 mm (?).

**Albite:** (?)

**Anatases:**
Jolis cristaux bipyramidés à section carrée gris-vert. Plus rarement en très petits cristaux jaunes, roses ou incolores.

**Synchysite-Ce:**
Difficile à trouver dans la mine; a cependant été trouvée en groupes de plusieurs dizaines de cristaux prismatiques hexagonaux irréguliers, sans pyramide terminale, de couleur rose très clair, associée à des anatases vert-gris sur des cristaux de quartz, le tout pris dans une gangue carbonatée beige. Sous la lumière d'une "lampe de quartz", la synchysite-Ce montre une très vive coloration verte, alors que sa couleur rose s'estompe sous un éclairage artificiel.

### B Minéraux de la gangue

**Fluorite:**
Blanche et massive, c'est ainsi qu'elle fut exploitée comme minerai. Plus rarement en cristaux cubiques incolores ou violet clair. Ne présente pas de fluorescence sous la lumière U.V..

**Quartz:**
Abondant sous forme blanche et massive. Se trouve aussi en cristaux centimétriques incolores très limpides dans les géodes, parfois en "peigne", occasionnellement avec des inclusions de pyrite. Dans la zone oxydée du filon métallifère à 200 mètres de l'entrée, les cristaux sont recouverts de nombreux minéraux secondaires.

**Baryte:**
Contrairement à ce qui est mentionné dans d'anciens textes (Ladame 1935), elle existe sous forme d'un petit filon massif dans une galerie transversale à droite au fond de la mine.

**Carbonates (calcite, sidérite,** éventuellement **dolomite** ou **ankérite**):
Le plus souvent en amas compacts. La calcite forme aussi des cristaux en "dent de chien", dont certains peuvent être creux ou englober des minéraux plus anciens (synchysite, anatase, etc.).

### C Minéraux métallifères primaires

**Galène:**
Localement abondante sous forme massive, gris métallique et facilement clivable; quelquefois en cristaux cubiques.

**Pyrite:**
Petits cristaux cubiques.

**Chalcopyrite:**
En mouchetures ou en amas centimétriques de couleur bronze, sans cristaux idiomorphes, souvent entourés d'une croûte d'altération verte, dans le quartz compact.

**Sphalérite:**
Relativement abondants en amas compacts ou granuleux jaunes, bruns, noirs ou vert olive clair, d'éclat gras à vitreux, parfois associée a la galène. Les cristaux isométriques noirs sont rares.

**Tétraédrite:**
Petits amas de couleur gris sombre, à éclat métallique sur cassure fraîche, souvent intimement associée à la chalcopyrite et recouverts d'un enduit oxydé vert (malachite ?) dans la gangue de quartz

**Covellite** (?)

## D Minéraux secondaires

**Hémimorphite:**
Très jolis "hérissons" pouvant atteindre 5 mm, formés de cristaux prismatiques aplatis et lancéolés, incolores, transparents, d'éclat vitreux. Délicatement implantés sur des cristaux de quartz ou sur un tapis d'hydrozincite blanche, de césarolite noire ou d'aurichalcite bleu ciel, ils ont un aspect des plus esthétiques. Lorsque les cristaux sont confluents, l'hémimorphite peut former un enduit cristallin irrégulier translucide gris ou incolore.

**Aurichalcite:**
Boules ou rosettes de cristaux lamellaires bleu ciel, d'éclat soyeux à nacré, délicatement déposés sur le quartz ou l'hydrozincite.

**Hydrozincite:**
Amas ou jolies sphérules fibro-radiées dans la gangue des géodes ou posés sur des cristaux de quartz; Enduits blancs amorphes directement sur la sphalérite massive, la césarolite ou sur (et dans) la roche avoisinant le filon. Fluorescence blanche aux U.V. courts, qui disparaît lorsqu'elle est colorée en bleu ciel très clair par la présence de traces de cuivre. Etant un des premiers minéraux secondaires à s'être déposés sur la roche, elle est souvent recouverte d'hémimorphite, de smithsonite, de césarolite, de wulfénite, etc...

**Smithsonite:**
Amas réniformes ou groupes de microcristaux en forme de suppositoires gris, blancs, beige ou parfois vert clair lorsqu'elle est cuprifère, d'éclat gras. Ne présente pas de fluorescence aux ultraviolets.

**Wulfénite:**
Cristaux jaune intense, translucides ou transparents en forme de plaquettes carrées et aux angles souvent tronqués, présentant volontiers une zone centrale moins brillante, quelquefois disposés en rosettes très esthétiques. Plus rarement en cristaux prismatiques courts jaune ou orange à section carrée ou en "tonnelets".

**Césarolite (?):**
Dans de très nombreux gisements, on trouve des enduits, des dendrites, des sphérules ou des enduits de couleur noire, formés par l'oxydation complète des minéraux primaires de fer, de manganèses ou d'autres métaux. Ceux-ci sont souvent dénommés "Wad" goethite ou "dendrites de manganèse" sans autre analyse... Ici, les sphérules se sont révélés être constituées de césarolite.

**Malachite:**
Enduits vert autour de la chalcopyrite et de la tétraédrite ou mouchets en leur voisinage. Parfois en petites sphérules dans des géodes; plus rarement en petits cristaux aciculaires.

**Azurite:**
Moins abondante que la précédente; en mouchets, enduits ou plus rarement en groupes de cristaux de 1 à 3 mm.

**Chrysocolle (?):**
Peu abondante en amas bleu clair.

**Limonite:**
Un peu partout, en poudre brun-rouille, sans intérêt.

**Greenockite** ou **Hawleyite (?):**
Rares enduits poudreux jaunes dans une zone à sphalérite, non loin de l'entrée. Formée(s) à partir du cadmium contenu dans la sphalérite.

**Cérusite:**
Petits cristaux prismatiques allongés à aciculaires, parfois groupés en amas irréguliers. Présente une légère fluorescence crème aux U.V. longs.

**Linarite (?)**
**Cuprite (?)**
**Kaolinite (?)**
**?** Un "hérisson" de petits cristaux aciculaires oranges posé sur la césarolite a malheureusement été perdu avant d'avoir pu être déterminé.

En observant la superposition des principaux minéraux secondaires, on peut admettre la chronologie suivante dans leur apparition:

Plus récents:
- Hémimorphite
- Wulfénite
- Césarolite
- Aurichalcite

Plus anciens:
- Hydrozincite

# La tête des Econduits

**Scheelite:**

Un des minéraux les plus recherchés par les habitués de cette région dont un des gisements a été même surnommé le "coin à scheelite"; cristaux octaédriques orange clair à vif, translucides, d'éclat vitreux en dessous de 4 mm, beige-brunâtre et d'éclat terne à gras pour les plus grands. Quelques rares échantillons presque incolores ont été trouvés. Les cristaux de plus de 10 mm sont exceptionnels, mais le plus gros atteint 2 cm. Parfois aussi en filonnets massifs. Fluorescence blanche aux U.V. courts, facilitant la recherche et la détermination.

**Fluorite:**

Groupes polysynthétiques de cristaux, formant des "choux-fleurs" centimétriques arrondis, incolores, violets ou bleuâtres, souvent avec des zones de teinte différente à l'intérieur de la même pièce. Rarement en cubes vert clair ou bicolores. Seuls les plans de clivages des cristaux verdâtres sont légèrement fluorescents en violet aux U.V..

**Quartz:**

Cristaux prismatiques souvent limpides, striés transversalement, parfois avec des inclusions (anatases, clinochlore, pyrite, rutile, wulfénite, etc...) ou habitus en peigne. Quelques échantillons présente une face S.

**Adulaire:**

Abondante en petits cristaux losangiques de couleur crème, superficiellement teintés en brun par la limonite.

**Pyrite:**

Cristaux centimétriques cubiques dorés à noirs, à faces striées, isolés ou en groupes, inclus dans la roche ou plus ou moins pseudomorphosés en limonite lorsqu'ils affleurent dans des géodes.

**Galène:**

En amas centimétriques dans la roche ou en cristaux à surface altérée, recouverte de wulfénite ou de cérusite.

**Sidérite:**

Cristaux rhomboédriques brun foncé, parfois groupés en amas sphériques.

**Apatite:**

Petits cristaux isométriques riches en facettes ou prismatiques courts, de section hexagonale, incolores, d'éclat adamantin.

**Parisite-Ce:**

Cristaux prismatiques ou en tonnelets, à terminaison "déchiquetée", orange vif, rose gris à rouge brique. Vive luminescence verte sous la "lampe de quartz", dénotant la présence de néodyme.

**Synchysite-Ce:**

Petits cristaux prismatiques, typiquement à section hexagonale irrégulière, rose foncé ou clair, voire incolores, parfois isolés dans la géode, couchés sur une de ses parois ou formant un pont dans celle-ci et se rompant donc à l'ouverture. Ils se trouvent parfois en épitaxie sur un cristal de parisite et s'en distinguent alors par une couleur rouge plus foncé, presque brique. Ce minéral se colore également intensément en vert sous la "lampe de quartz".

**Xénotime-Y:**

Cristaux prismatiques à section carrée, incolores à jaune-orangé clair, translucides, présentant inconstamment une ou deux pyramides terminales. Se trouve plus rarement groupés en amas divergeants (macles ???). Les xénotimes de ce gisement ne présentent pas de coloration sous la "lampe de quartz".

**Anatase:**

Cristaux octaédriques souvent tronqués, noirs, brillants, opaques, parfois à surface irisée, souvent corrodés "en squelette" s'ils sont grands (2 à 3 mm). Lorsqu'elle est en inclusions dans le quartz, l'anatases peut aussi se présenter en plaquettes rectangulaires de couleur vert olive foncé à noir selon leur épaisseur.

**Rutile:**

Présente plusieurs faciès:

- Cristaux capillaires oranges, dorés ou noirs, de très petite taille.
- Cristaux prismatiques allongés noirs à éclat sub-métallique, parfois entremêlés en ébauches de sagénite. Sur quelques pièces, cette forme est associée a des cristaux de scheelite orange clair ou incolores.
- Prismes à section carrée, bipyramidés (dessin), de couleur rouge cerise intense pouvant faire penser au zircon. Déterminé aux rayons X (H Sarp 1991).
- comme ci-dessus, mais bipyramidés sans prisme.

**Baryte:**

Peu abondante; en petites lamelles roses à beiges ou en amas compacts blancs.

**Wulfénite:**

Se présente en lamelles carrés, en octaèdres allongés ou en cristaux prismatiques trapus déformés en tonnelets. La couleur varie du jaune vif au gris verdâtre, terreux, en passant par l'orange. Souvent, les cristaux reprenant le pourtour d'une galène complètement altérée. A signaler comme rareté un cristal de wulfénite implanté sur une synchysite.

**Limonite:**
Abondante sous forme poudreuse brune ou en pseudomorphose de la pyrite ou de la sidérite.

**Hyalite:**
Petits globules incolores, passant facilement inaperçus même au microscope binoculaire. Cette espèce a été remarquée fortuitement lors de la recherche de scheelite grâce à sa forte fluorescence verte aux U.V. courts.

**Hématite** ou **ilménite:**
En lamelles noires trapues.

**Brookite (?)**

**Zircon:**
Considéré autrefois comme abondant (Ladame 1935), se trouve comme constituant de la roche, mais les cristaux pouvant y ressembler se sont tous révélés être des rutiles!

**Chalcopyrite:**
En petites masses bronze doré accompagné de malachite.

**Clinochlore:**
Peu abondant, en inclusions dans le quartz, dont il peut former l'âme pour les habitus en peigne.

**Or natif:**
très rare; en minuscules grains inclus dans la pyrite (observable en section polie) ou mis à jour par limonitisation de celle-ci.

**Jarosite:**
Petites boules beige-brun, pas très esthétiques et passant facilement inaperçu dans la limonite.

**Lépidocrocite:**
Très abondante (?) en cristaux brun rouille, parfois altérés, intimement associés à la fluorine.

**Silicate de thorium** encore non déterminé:
En petits cristaux isométriques noirs, mats, provoquant une déficience cristalline dans le quartz et lui donnant des parties fumées.

**Wad ?:**
Amas terreux noirs remplissant des cavités, associés à la fluorine et à la scheelite.

**Tétraédrite:**
Amas gris-noir métalliques à cassure irrégulière, accompagnés de nombreux minéraux d'altération.

**Malachite:**
En sphérules vertes, opaques, de 1 mm ainsi qu'en filaments tordus de 1 mm.

**Azurite:**
Petits cristaux lamellaires bleu foncé.

**+ divers minéraux d'altération de la tétraédrite à déterminer.**

Je tiens à remercier ici Stéphane Cuchet, Bruno Luscher, Nicolas Meisser, Alexandre Salzmann et Halil Sarp qui m'ont fait connaître cette région, m'y ont accompagné ou m'ont aidé à déterminer mes trouvailles.

Michel Borzykowski

- - - - -

# DATE D'OUVERTURE DU LOCAL (1995)

| | | |
|---|---|---|
| Février: | 7 | 21 |
| Mars : | 7 | 21 |
| Avril: | 4 | 18 |
| Mai: | 2 | 16 |
| Juin: | 6 | 20 |
| Juillet: | 4 | 18 |
| Août: | 1 | 15 |
| Septembre: | 5 | 19 |
| Octobre: | 3 | 17 |
| Novembre: | 7 | 21 |
| Décembre: | 5 | 19 |

# - TRIBUNE LIBRE -

Le programme des excursions minéralogiques en Pologne organisées par l'institut de géologie de l'université de Wroclawski est affiché au local (en allemand) où les intéressés peuvent la consulter.

- - - - -

# MESSAGE DE L'ASCM

Lors de l'Assemblée des délégués du 11 mai 1991, une commission de conciliation permanente, composée de trois membres, a été créée. En font partie: Kurt Spinnler de Turgi, Président, Charles Issenmann de Pully, membre et Ernst Rufibach de Guttannen, D'office en tant que président central. Rappelons brièvement les taches de la commission de conciliation: Seconder la Direction de l'ASCM en matière de Code d'honneur et règles de cristalliers, par une conciliation en première instance entre plaignants et défendeurs. Lors de litiges elle dresse un procès-verbal de plainte. Les démarches, auditions et débats restent confidentiels. Deux des trois membres siègent au Tribunal d'arbitrage. La commission de conciliation décide à l'unanimité d'une publication soumise à l'approbation de la Direction.

Contrairement au Tribunal d'arbitrage représentant l'instance suivante, les services de la commission de conciliation sont gratuits pour les membres de l'ASCM. Ces services sont peu connus de l'ensemble des membres lors d'une assemblée.

De son côté la Direction en parlera aux lecteurs du CRISTALLIER SUISSE.

Je saisis l'ocasion pour vous souhaiter ainsi qu'a vos membres une année "cristallière" fructueuse et sans accident et vous présenter mes salutations très amicales.

Au nom de la Direction de l'ASCM: Hans Flück

- - - - -

# SGAM

SOCIETE GENEVOISE DE MINERALOGIE

Case postale 90 , CH-1219 Le Lignon / Genève

## DEMANDE D'ADMISSION

Le soussigné demande à être reçu membre de la "Société genevoise de minéralogie" (SGAM). Il s'engage à se conformer aux statuts centraux de "l'Association suisse des cristalliers et collectionneurs de minéraux" (ASCM), à ceux de la SGAM qui en est la section genevoise et au Code d'honneur de l'ASCM.

| | |
|---|---|
| Nom | M./Mme ..... |
| Prénom | : ..... |
| Adresse | : ..... |
| No. postal et lieu | : ..... |
| No. de téléphone | : ..... |
| Date de naissance | : ..... |
| Assurance accident | : ..... |
| Date | : ..... |
| Signature | : ..... |
| Pour les juniors, signature des parents | : ..... |

Cotisation annuelle

| | |
|---|---|
| SGAM : | Fr. 30.- |
| AVS : | Fr. 15.- |
| Juniors (12-18 ans) | ---------- |

CCP : Genève 12-19633-7 Banque : UBS 729.505.M2L

- - - - -

Cotisation annuelle ASCM : Fr. 45.- (adresse en Suisse)
Fr. 53.- (adresse à l'étranger)

Les cotisations (ASCM) sont encaissées directement par l'association Suisse, pour tous renseignements :

Frau Beatrix Elsasser-Feller, Postfach 101, 3608 Thun

# AGENDA

| | |
|---|---|
| 4-5 Mars 1995<br>(samedi 10h00-18h00, dimanche 10h00-17h00) | Bourse aux minéraux de St-Gall |
| 4-5 Mars 1995 | Bourse aux minéraux de Bourgoin - Jallieu (France) |
| **Mardi 21 Mars 1995 à 20h30 (dès 20h.00 pour la verrée)** | **Assemblée Générale ordinaire à notre local du Lignon** |
| 25-26 Mars 1995<br>(samedi 10h00-18h00, dimanche 10h00-17h00) | Bourse aux minéraux de Zofingen |
| 1-2 Avril 1995<br>(samedi 10h00-18h00, dimanche 10h00-17h00) | Bourse aux minéraux de Neuchâtel |
| 22-23 Avril 1995 | Bourse aux minéraux de Crémieu (France) |
| 29-30 Avril 1995<br>(samedi 13h00-20h00, dimanche 10h00-17h00) | Bourse aux minéraux de Courroux |
| 6-7 Mai 1995<br>(samedi 10h00-18h00, dimanche 9h00-17h00) | Bourse aux minéraux de Lausanne |
| 17-18 Juin 1995 | Bourse aux minéraux d'Ivrea (Italie) |
| 23-24-25 Juin 1995 | Bourse aux minéraux de Sainte-Marie-aux-Mines (France) |
| **28-29 Octobre 1995**<br>(samedi 10h00-18h00, dimanche 10h00-17h00) | **26$^{ème}$ bourse SGAM de Genève** |

**SOCIETE GENEVOISE DE MINERALOGIE**
case postale 90
1219 LE LIGNON
CCP GENEVE 12-19633-7